

Tableau récapitulatif des 8 mesures spécifiques au scénario 1 et complémentaires au socle

Scénario 1 : « Socle + Un Sage qui améliore la gouvernance, qui met l'accent sur les mesures en faveur de la dynamique fluviale et qui renforce le système de prévision de crue sur les affluents »

Code	Intitulé de la mesure	Type	Détail de la mesure	Commentaire	Localisation
1. Gestion quantitative de la ressource : Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et l'équilibre à long terme				Enjeu particulièrement essentiel	Plus value du SAGE : Très forte
1.1.4	Faire émerger un organisme unique pour gérer les autorisations de prélèvement à l'échelle du territoire du SAGE	ORG.	Un organisme unique gère les demandes de prélèvements agricoles pour l'irrigation sur le département de l'Allier. Il s'agit d'étudier la possibilité de faire émerger un tel organisme sur les autres départements du SAGE ou de faire émerger un organisme de ce type pour tous les usages à l'échelle du SAGE	Dans le scénario 1 cette mesure vise seulement à mettre en place un organisme unique agricole à l'échelle du SAGE	SAGE
3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues				Enjeu moins essentiel	Plus value du SAGE : Forte
3.1.2	Proposer une extension du système de prévision des crues sur des affluents de l'Allier	C. ORG. OPER.	Selon préconisations de l'étude 3P Allier : - Amélioration de la coordination entre les gestionnaires de réseaux de mesures hydrologiques - Mettre en place un radar bande X pour une couverture spécifique des bassins de Riom et Clermont-Ferrand - Densification du réseau des capteurs au sol sur certains affluents : bassins versant sur Clermont-Fd, Riom, et les Couzes.	Nouvelle mesure	Bassin de la Limagne (notamment BV Clermont -FD, Riom et les Couzes)
5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau				Enjeu essentiel	Plus value du SAGE : Forte
5.1.2	Mettre en réseau les acteurs du territoire pour faciliter la mise en œuvre et le suivi du SAGE et assurer une animation locale sur le territoire	ORG.	Mettre en place une animation et des rencontres entre les acteurs Poursuivre la mise en commun des données via une plateforme d'échange	Nouvelle mesure	SAGE
6. Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant				Enjeu moins essentiel	Plus value du SAGE : Très forte
6.1c.2	Favoriser l'émergence de gestionnaires ou de structures porteuses sur les zones non couvertes par les politiques de gestion	ORG.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer qu'une structure de gestion existe sur les têtes de bassin versant ; ▪ Faire émerger des porteurs de projets 	Accompagnement du SDAGE	Têtes de bassin identifiées sur le SAGE
6.2g.1	Sensibiliser la population, les élus et les collectivités aux enjeux de préservation des têtes de bassin versant	COM.	Mettre en place un plan de communication sur les enjeux existants sur les têtes de bassin versant par la diffusion de plaquettes, l'organisation de réunions publiques, de rencontres avec les élus et les collectivités, d'événements grands publics	Nouvelle mesure	Têtes de bassin identifiées sur le SAGE
7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"				Enjeu essentiel	Plus value du SAGE : Forte
7.1a.1	Coordonner les différents outils ou programmes qui visent à préserver ou restaurer le patrimoine naturel, voire promouvoir des outils sur des zones où ils seraient nécessaires (notamment les zones humides)	ORG. OPER.	Suivre et mettre en commun les actions engagées Identifier les sites non couverts par des actions de gestion et de préservation et favoriser l'émergence de structures porteuses	Nouvelle mesure	SAGE
8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs				Enjeu particulièrement essentiel	Plus value du SAGE : Très forte
8.1.5	Prendre en compte le développement de l'urbanisation dans l'espace de mobilité optimum et/ou maximum (gestion de l'occupation du sol à long terme)	PRESC.	En vu de faciliter la gestion de la zone de mobilité qui pourrait évoluer dans le temps (révision des niveaux d'ambition, déplacement de la rivière non anticipé, etc.), cette mesure vise la limitation du développement de l'urbanisation dans l'espace de mobilité (idée étant de réserver matériaux alluvionnaires pour recharger le lit de l'Allier).	Dans le scénario 1 cette mesure ne vise que l'espace de mobilité optimale	Enveloppe de mobilité optimale et maximale (hors zones déjà urbanisées) selon les scénarios
8.1.6	Accompagner les propriétaires et exploitants situés dans la zone de mobilité pour choisir une stratégie optimale	ORG. OPER.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proposition d'achats de terrains sur les zones érodables à court termes au niveau des zones de mobilités modérées et intenses (zones d'achat prioritaires proposées sur les zones de mobilité modérées = 700 ha, superficie totale de la zone érodable à court terme = 2300 ha) 2. Proposer un cadre pour accompagner les usages concernés par les servitudes de mobilité en mettant en place un dispositif de gestion du foncier (terres agricoles) et en proposant une réflexion concernant l'accès à la ressource (puits de captage AEP). 	Nouvelle mesure	Espace de mobilité maximum
8.1.7	Informier et sensibiliser les usagers et les riverains à la stratégie mise en place et à l'intérêt général qui la motive	COM.	Préférentiellement destinés aux riverains, acteurs et usagers directs, les supports de communication sont divers : une exposition itinérante, des articles de presse informant notamment de la présence de l'exposition, la publication des expériences réussies.	Nouvelle mesure	Axe Allier